



UNIVERSITÄTS-
BIBLIOTHEK
HEIDELBERG

Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte
Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris
(Institut historique allemand)
Band 8 (1980)

DOI: 10.11588/fr.1980.0.49944

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

Zur Forschungsgeschichte und Methodendiskussion

PATRICK PÉRIN

A PROPOS DE PUBLICATIONS ÉTRANGÈRES RÉCENTES CONCERNANT LE PEUPEMENT EN GAULE À L'ÉPOQUE MÉROVINGIENNE: LA «QUESTION FRANQUE»*

Si les sources écrites de la fin de l'époque romaine et du début du Haut Moyen Age permettent de retracer les grandes lignes de l'histoire des Grandes invasions du V^e siècle et de connaître avec une bonne précision leurs conséquences politiques – un certain nombre de royaumes «barbares» se substituant à l'Empire romain d'Occident –, elles n'apportent que des informations fragmentaires sur leurs conséquences ethniques qu'elles sont incapables de mesurer effectivement. Voilà pourquoi on a tenté à maintes reprises depuis le siècle dernier de résoudre cette question par le biais des sources archéologiques et en sollicitant de façon plus ou moins heureuse le témoignage des sépultures, dont l'intérêt en la matière est évident.

L'un des traits culturels les plus frappants de la période mérovingienne est en effet pour une grande partie de l'Europe occidentale, et notamment pour la Gaule, d'ordre funéraire et consiste en une multiplicité de nécropoles plus ou moins vastes, dont les tombes présentent souvent des alignements caractéristiques et recèlent, dans bien des régions, d'abondants dépôts de mobilier funéraire. C'est cette organisation topographique des sépultures, tenue pour nouvelle par rapport à l'Antiquité tardive et qu'on ne retrouvera plus à l'époque carolingienne, qui a conduit les auteurs allemands à parler dès le XIX^e siècle de «cimetières par rangées» (Reihengräberfelder) et plus récemment de «civilisation des cimetières par rangées» (Reihengräberzivilisation), cette dernière étant en outre définie par d'autres usages funéraires et par des types d'objets bien déterminés (armes, bijoux, garnitures de ceinture et vaisselle). Considérant que la diffusion de ce type de nécropole en Gaule et à sa périphérie coïncidait sensiblement avec la conquête de Clovis (à partir de 486), certains de ces chercheurs en tirèrent la conclusion que ces usages funéraires avaient été répandus par les Francs au cours de leur spectaculaire expansion (jusqu'en 534 pour la Gaule) et qu'ils témoignaient pour les régions d'entre Rhin et Loire, où ils étaient particulièrement bien représentés, de l'ampleur de la colonisation germanique initiale (bien au-delà de la frontière linguistique germano-romane).

Cette interprétation historique et ethnique des «cimetières par rangées», qui servit à l'occasion à étayer des thèses pangermanistes, n'a plus guère cours aujourd'hui, divers auteurs

* C'est en mémoire de Jules PILLOY qui, avec Camille BOULANGER, doit être considéré comme le meilleur spécialiste français de l'archéologie funéraire mérovingienne d'avant les années 14, que nous avons repris dans notre titre le terme de «question franque», utilisé par ce chercheur dans son court article sur: La question franque au Congrès de Charleroi (in: Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques, 1891, p. 1 et ss.). N'ayant pas participé à ce congrès, tenu en 1888, Pilloy est amené à y rectifier, en quelques pages incisives, les errements de certains archéologues au sujet de l'interprétation historique des «cimetières par rangées», ce débat étant toujours aujourd'hui d'actualité.

allemands et français ayant souligné depuis environ deux décennies son caractère excessif. En effet, si tous ces cimetières avaient été effectivement ceux de colons germaniques, où fallait-il chercher les lieux d'inhumation de la population indigène, dont les sources écrites permettaient de savoir qu'elle n'avait pas été éliminée? Voilà pourquoi les chercheurs s'orientèrent vers une interprétation plus nuancée de ces cimetières, fondée sur une analyse plus fine de leurs caractères. Tandis que certains auteurs attribuaient tel cimetière à l'élément indigène en raison de la prédominance des inhumations en sarcophages et de la rareté du mobilier funéraire et tel autre à des colons germaniques en fonction de l'abondance du mobilier funéraire et de la présence exceptionnelle de sarcophages, d'autres archéologues utilisaient les mêmes arguments pour différencier à l'intérieur même des nécropoles les secteurs que, selon eux, la population indigène et les nouveaux venus s'étaient partagés, tous s'accordant sur l'uniformisation des usages funéraires au cours du VII^e siècle, preuve de l'accomplissement de la «fusion progressive».

Ces questions d'interprétation historique et ethnique des «cimetières par rangées» ayant fait récemment l'objet de plusieurs articles, il nous a semblé intéressant de procéder à l'examen critique des thèses proposées par leurs différents auteurs, afin de voir quels enseignements on pouvait en tirer.

Il s'agit tout d'abord d'une étude régionale, due à Frauke STEIN (Université de Saarbrücken) et consacrée aux «Francs et Romains en Lorraine». ¹ Ayant recensé 267 nécropoles mérovingiennes dans les départements lorrains (Meuse, Moselle, Meurthe-et-Moselle et Vosges), l'auteur s'est livré à leur analyse comparative, tout en reconnaissant l'hétérogénéité de cette documentation archéologique. En effet, l'ampleur des fouilles était très variable d'un cimetière à l'autre, ce qui interdisait de déterminer avec certitude l'époque de fondation et d'abandon de ces champs de sépultures. Un certain nombre de cartes de répartition par nécropole (fibules et bagues ; armes ; abondance ou rareté du mobilier funéraire) ont conduit F. Stein à mettre en évidence des critères distinctifs, selon elle, du peuplement indigène gallo-romain ou franc. C'est ainsi que les cimetières francs se distinguaient des cimetières indigènes contemporains par l'abondance et la variété des dépôts de mobilier funéraire, et notamment des armes, des fibules et des garnitures de ceinture, les tombes indigènes renfermant un armement parcimonieux et non diversifié (scramasaxe) et de rares accessoires vestimentaires et objets de parure (la bague étant cependant un caractère typique). Les nécropoles indigènes se démarquaient encore par la relative fréquence des sarcophages et des réinhumations dans les mêmes sépultures. Naturellement, selon F. Stein, un certain nombre de sites présentaient la juxtaposition de ces caractères «indigènes-romains» et «francs», ce qui témoignait à la fois des relations ayant pu exister entre la population locale et les migrants germaniques et des modalités de la «fusion progressive».

Il n'y a à vrai dire guère de nouveautés dans ces thèses, déjà exposées par E. Salin à diverses reprises ² et qui nous semblent fort contestables. En effet, F. Stein, comme E. Salin et d'autres auteurs, ont posé en termes ethniques une question qui, selon nous, est essentiellement chronologique. Un certain nombre de travaux récents, menés dans le nord-est de la France, ont ainsi permis de démontrer que les caractères «francs» étaient en fait ceux de la première partie de la période mérovingienne dans ces régions, avec mobilier funéraire abondant et varié, qu'il s'agisse de l'armement masculin ou de la parure féminine, absence des sarcophages et rareté des réinhumations. Quant aux caractères «indigènes/gallo-romains», ils correspondaient aux usages funéraires de la seconde partie de l'époque mérovingienne, où l'armement se réduit au seul scramasaxe et à des accessoires vestimentaires moins abondants et moins diversifiés, tandis

¹ Frauke STEIN, *Franken und Romanen in Lothringen*, dans: *Studien zur Vor- und Frühgeschichtlichen Archäologie. Festschrift für Joachim WERNER zum 65. Geburtstag*, Munich 1974, p. 579-589, 4 fig.

² Edouard SALIN, *Le Haut Moyen-Age en Lorraine d'après le mobilier funéraire*, Paris 1939.

que se multiplient les inhumations «pauvres» en sarcophages ou en coffrages de pierres sèches, les réinhumations étant fréquentes. Voilà pourquoi il ne nous semble pas possible d'aborder la question du peuplement indigène et franc en Lorraine sur la base des critères archéologiques avancés par F. Stein, car ils relèvent avant tout du domaine des modes funéraires et de leur évolution chronologique, leur correspondance ethnique demeurant très conjecturale.

Cette question du peuplement franc et romain de la Lorraine a été à nouveau abordée par Hermann AMENT,³ à l'occasion d'un commentaire de la publication par J. Guillaume du cimetière mérovingien de Dieue-sur-Meuse, lieudit «La Potence» (Meuse).⁴ Nous n'insisterons pas ici sur la distribution chronologique des inhumations entre la fin de l'époque romaine et le début de l'époque mérovingienne, H. Ament et J. Guillaume s'accordant à bon droit sur l'utilisation continue du champ de sépultures entre la fin du IV^e siècle et le début du VI^e siècle, et nous nous limiterons à l'interprétation ethnique qu'H. Ament propose pour le cimetière mérovingien.

Plusieurs cartes de répartition par types d'objets (boucles et plaques-boucles ; armes et fibules), ainsi que des diagrammes (rapport entre les dimensions des tombes, leur type et leur mobilier ; répartition du mobilier funéraire par zones de la nécropole) ont conduit H. Ament à reconnaître deux groupes principaux de sépultures : un groupe nord-ouest, avec prédominance de tombes de petite taille à coffrage de pierres sèches et mobilier parcimonieux (absence quasi-totale d'armes et de fibules, les objets les mieux représentés étant les plaques-boucles, les peignes en os et les vases à carène) ; un groupe est, caractérisé par des tombes en terre libre de taille plus importante et un mobilier funéraire abondant et diversifié (la plupart des armes et fibules, boucles et plaques-boucles et céramiques, carénées ou non). Considérant que ces deux groupes topographiques d'inhumations ne pouvaient s'expliquer par la chronologie, H. Ament, utilisant des arguments analogues à ceux de F. Stein, en a conclu qu'ils devaient avoir une signification ethnique, une interprétation sociale ne s'imposant pas, à juste titre. D'où cette proposition que le groupe nord-ouest a été le prolongement direct de la nécropole romaine tardive, les usages funéraires observés y attestant la permanence des traditions indigènes à l'époque mérovingienne ; le groupe est, au contraire, représentatif du faciès des «cimetières par rangées», étant l'illustration d'un peuplement germanique et témoignant, en l'occurrence, de l'implantation à Dieue-sur-Meuse d'un groupe de Francs qui aurait pris soin de ne pas mêler ses inhumations à celles de la population indigène de souche gallo-romaine.

Les conclusions de H. Ament, comme précédemment celles de F. Stein, nous semblent en fait fort contestables dans la mesure où il est aisé d'opposer à la thèse ethnique, non démontrable sans recours à l'anthropologie, une explication chronologique fort classique, qui était d'ailleurs celle de J. Guillaume. L'étude chronologique de la nécropole de Dieue-sur-Meuse, que nous avons effectuée dans le cadre d'un travail portant sur le nord-est de la France,⁵ en combinant l'analyse statistique des associations d'objets dans les tombes et la topo-chronologie (étude de la distribution topographique du mobilier et des usages funéraires), nous a permis de restituer, en les démontrant, les phases de développement chronologique relatif de la nécropole : comme c'était prévisible, le groupe mérovingien-est s'est avéré plus ancien que le groupe mérovingien nord-ouest et dans la continuité du noyau romain tardif. Il ne nous paraît donc pas possible, à la différence d'H. Ament, d'identifier dans la nécropole de Dieue-sur-Meuse, des secteurs

³ Hermann AMENT, *Das Gräberfeld von Dieue-sur-Meuse, ein Bestattungsplatz von Franken und Romanen*, dans: *Acta Praehistorica et Archaeologica* 7/8 (1976/1977) p. 301-309, 7 fig.

⁴ Jacques GUILLAUME, *Les nécropoles mérovingiennes de Dieue-sur-Meuse (Meuse)*, dans: *Acta Praehistorica et Archaeologica* 5/6 (1974/1975) p. 211-349, 56 fig.

⁵ Patrick PÉRIN, *La datation des tombes mérovingiennes: historique, méthodes, applications*, Genève 1980, p. 270 et ss.

»romains« et »francs«, totalement artificiels. Nous ne rejetons pas pour autant, comme nous le verrons ci-dessous, l'implantation à Dieue d'un groupe de migrants »belgo-francs« ou »gallo-francs« à l'occasion de la conquête de Clovis, celui-ci ne pouvant être archéologiquement identifiable que pour les premiers temps de la période mérovingienne car il perdit sans doute rapidement ensuite son originalité, par assimilation au sein d'une population d'accueil indigène majoritaire.

H. AMENT est à nouveau revenu sur cette question de l'interprétation ethnique des trouvailles funéraires mérovingiennes, en la développant dans un article de synthèse intitulé »Francs et Romains dans le royaume mérovingien : problèmes de méthodologie archéologique.«⁶ Partant de cette double constatation, déjà formulée par H. Zeiss,⁷ que la »civilisation des cimetières par rangées«, d'origine germanique, s'était imposée à l'époque mérovingienne dans le monde romain occidental, et que la population indigène romanisée n'avait pas été éliminée lors des Grandes invasions, était-il possible, à l'intérieur des »cimetières par rangées« de reconnaître, à côté de la composante germanique, une composante »romaine«? H. Zeiss, étudiant les trouvailles »germaniques« d'entre Seine moyenne et Loire inférieure, avait considéré que la présence d'armes (sauf le scramasaxe) et de céramiques illustre des caractères germaniques indéniables, tandis que les fibules (à l'exception des exemplaires digités), les autres objets de parure et les garnitures de ceinture avaient pu être portés aussi bien par les migrants germaniques que par la population indigène de souche gallo-romaine. Si les nécropoles à inhumations prédominantes en sarcophages et coffrages de pierres sèches et à mobilier parcimonieux devaient être imputées à la population indigène, H. Zeiss admettait qu'à partir du VII^e siècle il était difficile, sur le plan archéologique, de faire le partage entre les éléments romains et germaniques, surtout si ces derniers s'étaient installés dans des régions fortement romanisées. Partant de ces propositions d'H. Zeiss, H. Ament s'est livré à trois séries de constatations que nous allons examiner successivement.

Prenant tout d'abord l'exemple de la nécropole mérovingienne d'Isle-Aumont (Aube), fouillée par J. Scapula⁸ et qui a livré plus de 1500 tombes du Haut Moyen Age, H. Ament y voit une illustration exemplaire du peuplement indigène gallo-romain et de ses coutumes funéraires. Les deux-tiers des 860 inhumations attribuées par le fouilleur à l'époque mérovingienne avaient été effectuées dans des sarcophages trapézoïdaux de pierre, le mobilier funéraire, proportionnellement peu abondant, étant caractérisé par l'absence presque totale d'armes, de fibules et de céramiques, et surtout représenté par des boucles et plaques-boucles de ceinture couvrant, selon H. Ament, toute la période mérovingienne. L'originalité de la nécropole »romaine« d'Isle-Aumont était évidente si l'on considérait les inhumations peu éloignées de Gyé-sur-Seine où, eu égard au petit nombre de tombes fouillées par J. Scapula, la proportion d'armes, de fibules et de céramiques était élevée et attestait donc des coutumes funéraires différentes, témoins, selon H. Ament, d'un peuplement différent.⁹ Ainsi ce ne sont pas des objets particuliers mais un faisceau de pratiques funéraires positives (prédominance des sarcophages) ou négatives (absence d'armes, de fibules et de céramiques) qui conduisent H. Ament à identifier le peuplement indigène authentique reflété par le cimetière d'Isle-Aumont, la présence d'accessoires vestimentaires dans les tombes attestant simplement l'influence sporadique de la culture »germanique« ambiante des »cimetières par rangées«.

⁶ Hermann AMENT, Franken und Romanen im Merowingerreich als archäologisches Forschungsproblem, dans: Bonner Jahrbücher 178 (1978) p. 377-394, 8 fig.

⁷ Hans ZEISS, Die germanischen Grabfunde des frühen Mittelalters zwischen mittlerer Seine und Loiremündung, dans: 31. Bericht der Römisch-Germanischen Kommission, I. Teil, Berlin 1941.

⁸ Jean SCAPULA, Un haut-lieu archéologique de la haute vallée de la Seine: la butte d'Isle-Aumont en Champagne, Troyes 1975.

⁹ Ibid., fig. 73-75.

Des exemples analogues confirment, selon H. Ament, cette interprétation. Ainsi la vaste nécropole de Kaiseraugst (nord de la Suisse), où près de 1700 tombes furent fouillées, échelonnées du milieu du IV^e siècle à la fin du VII^e siècle. A quelques rares exceptions près (tombes à armes précoces que M. Martin attribue à des éléments germaniques),¹⁰ les fibules et les céramiques sont absentes, le mobilier funéraire mérovingien se limitant à quelques objets de parure (bracelets, épingles) et à des boucles et plaques-boucles de ceinture et attestant la permanence du peuplement et des traditions funéraires provinciales romaines et la faible influence des nouvelles modes «germaniques», bien compréhensible en ce lieu stratégique du *limes* rhénan. On peut également ajouter pour la Suisse des nécropoles offrant les mêmes caractères et pouvant bénéficier de la même interprétation, tels les sites de Bonaduz et de St. Peter in Holz.

On peut encore citer, à l'ouest des Alpes, les nécropoles de Sézegnin (Suisse occidentale)¹¹ ou de Monnet-le-Ville (Jura),¹² utilisées sans discontinuité du IV^e siècle à la fin de la période mérovingienne et dont le mobilier se limite à quelques modestes objets de parures et à des boucles et plaques-boucles de ceinture. Même si ces nécropoles ont pu être utilisées par des Burgondes, H. Ament remarque que ce peuple ne semble pas s'être distingué par des pratiques funéraires propres, ayant adopté les coutumes du pays d'accueil : ces nécropoles, au même titre que celles précédemment mentionnées, reflètent donc les caractères typiques, sinon du peuplement, du moins d'une forte influence romaine. Un dernier exemple, pris par H. Ament au sud de la Loire, est celui du cimetière de Monségur (Gironde)¹³ et démontre la permanence du peuplement indigène gallo-romain et le très faible poids de l'influence des modes funéraires «germaniques».

Nous reviendrons sur ces interprétations par la suite, analysant pour l'instant la seconde remarque d'H. Ament.

Se fondant sur un certain nombre de cartes de répartition par types d'objets (décors de fourreau d'épées, angons, umbos de boucliers à rivets d'argent, francisques, fibules ansées dissymétriques du type de Hahnheim quadrilobées ou carrées à angles bilobés), H. Ament constate d'évidentes analogies de distribution géographique, ces objets étant dispersés entre le Rhin inférieur et moyen et la Seine (les trouvailles étaient moins denses entre la Marne et la Seine), et il y voit une expression archéologique du peuplement franc de ces régions, dense entre le Rhin et la Marne, plus ténu entre la Marne et la Seine. Ce faisant, il reprend à son compte pour ces régions de Gaule du nord les critères archéologico-ethniques de H. Zeiss, cette thèse étant également confirmée, selon lui, par la distribution des tombes «germaniques (à armes et fibules) des IV^e-V^e siècles, étudiées par H.-W. Böhme,¹⁴ et par celle des toponymes germaniques, tous ces arguments ne faisant qu'illustrer la première étape de la conquête de Clovis, tel que Grégoire de Tours la décrit fort succinctement.

Le dernier point traité par H. Ament est l'abandon progressif par les Francs de leurs particularismes funéraires (notamment le dépôt d'armes) par adoption des coutumes funéraires indigènes gallo-romaines, pressenti par H. Zeiss. En allant du Cotentin et de la Loire vers le

¹⁰ Max MARTIN, *Das spätrömisch-frühmittelalterliche Gräberfeld von Kaiseraugst*, 1976 (Basler Beiträge zur Ur- und Frühgeschichte, t. 5 B).

¹¹ Site en cours de fouille par le Service archéologique cantonal de Genève: voir un premier bilan par Charles BONNET et Béatrice PRIVATI, dans: *Helvetia Archaeologica* 6 (1975) p. 98 et ss., et: *Archéologie suisse* 2 (1979) p. 179 et ss.

¹² Claude MERCIER et Monique MERCIER-ROLLAND, *Le cimetière burgonde de Monnet-la Ville*, dans: *Annales littéraires de l'Université de Besançon, Archéologie* 25 (1974).

¹³ Rapports de fouilles de Serge CAMPS, dans: *Bulletin du Groupe archéologique Mons Securus*, 1969-1971.

¹⁴ Horst W. BÖHME, *Die germanischen Grabfunde des 4. bis 5. Jahrhunderts zwischen unterer Elbe und Loire*, 2 vol. 1974 (Münchener Beiträge für Vor- u. Frühgeschichte, 19).

Rhin, on peut en effet constater une évolution significative de certaines coutumes funéraires : tandis que maints cimetières d'Outre-Rhin recèlent encore des armes jusqu'au VIII^e siècles,¹⁵ celles-ci disparaissent dans le nord et l'est de la France au cours du VII^e siècle (par exemple à Lavoye¹⁶ ou Bulles)¹⁷ ou sont pratiquement absentes après le VI^e siècle pour les sites de la périphérie ouest et sud (par exemple à Réville, dans le Cotentin, et Isle-Aumont.) La même remarque est valable pour la raréfaction générale des dépôts de mobilier funéraire, des cimetières aussi éloignés que ceux de Sublaines,¹⁸ en Touraine, et Rübenach²⁰ et Schankweiler (Moselle allemande), présentant à la fin de l'époque mérovingienne la même physionomie pour leurs secteurs concomitants. Ce déplacement progressif du sud-ouest vers le nord-est des modes funéraires «germaniques» peut encore être illustré par la cartographie de certains types d'objets largement diffusés et qui, à la fin de l'époque mérovingienne, pour les uns (barrettes rectangulaires de fourreaux d'épée), se replient vers le Rhin, tandis que d'autres, sensiblement plus récents, se cantonnent sur le fleuve et au-delà (décors pyramidaux de fourreaux d'épée). L'exemple des lances du type de Dorfmerkingen, réparties sur le Rhin et plus à l'est et datées de la fin du VI^e siècle et du début du VII^e siècle, est tout aussi significatif : ces armes sont en effet absentes des nécropoles d'entre Rhin et Seine où, certainement utilisées à la même époque, elles ne furent pas déposées dans les sépultures où la seule arme est le grand scramasaxe, preuve, d'une évolution des modes funéraires. H. Ament considère donc, sur la base de cette démonstration, qu'à la fin du VI^e siècle pour l'Entre-Seine-et-Marne, au milieu du VII^e siècle pour les régions s'étendant jusqu'au Rhin moyen et au début du VIII^e siècle pour le Rhin inférieur et l'Allemagne du sud, les usages funéraires «romains» l'ont définitivement emporté sur les usages funéraires «francs», l'archéologie ne fournissant plus alors de critères de différenciation ethnique.

H. Ament en vient enfin à la conclusion générale de son étude et à deux propositions essentielles : les populations indigènes romanisées, tout d'abord, n'ont pas pratiqué les dépôts funéraires à l'époque mérovingienne, du moins jusqu'au milieu du VII^e siècle où les critères archéologiques de différenciation ethnique se confondent; d'autre part, il n'y a pas eu d'adoption par les populations indigènes romanisées des usages funéraires francs, mais ce sont au contraire les éléments francs qui ont progressivement adopté les coutumes romaines. Ayant néanmoins conscience des difficultés soulevées par une traduction ethnique trop systématique des critères archéologiques «romains» et «francs», dans une société qui dut être fort mélangée ethniquement durant l'époque mérovingienne entre le Rhin et la Seine, H. Ament nuance au bout du compte sa pensée en substituant aux attributions ethniques strictes des aires d'influence funéraire. C'est ainsi que durant la première partie de l'époque mérovingienne sont tangents dans l'Entre-Aube-et-Seine le «cercle» septentrional des «cimetières par rangées» et le «cercle» méridional des usages funéraires «méditerranéens», le second ayant géographiquement gagné sur le premier au cours de la seconde moitié du VII^e siècle. Si ces «cercles» reflètent les tendances majoritaires du peuplement «franc» et «romain», ils n'excluent pas, selon H. Ament, d'éviden-

¹⁵ Cf. notamment Frauke STEIN, *Adelsgräber des achten Jahrhunderts in Deutschland*, 2 vol. 1967 (Germanische Denkmäler der Völkerwanderungszeit, Ser. A, t. 9).

¹⁶ René JOFFROY, *Le cimetière de Lavoye, Nécropole mérovingienne*, Paris 1974.

¹⁷ Fouille en cours. Voir un premier bilan par Dr. Yves et René LEGOUX, *Le cimetière mérovingien de Saine-Fontaine à Bulles (Oise), Etude des 155 premières sépultures*, dans: *Cahiers archéologiques de Picardie* (1975), p. 123-180, 46 fig.

¹⁸ Frédéric SCUVÉE, *Le cimetière barbare de Réville (VI^e-VII^e siècles)*, Fouilles 1959-1966, Caen 1973.

¹⁹ Gérard CORDIER, Raymond RIQUET et Hyacinthe BRABANT, *Le site archéologique du dolmen de Villaine à Sublaines (Indre-et-Loire). Deuxième partie: cimetière mérovingien*, dans: *Gallia* 32 (1974) p. 163-221, 36 fig., plan.

²⁰ Christiane NEUFFER-MÜLLER et Hermann AMENT, *Das fränkische Gräberfeld von Rübenach (Stadt Koblenz)*, Berlin 1973 (Germanische Denkmäler der Völkerwanderungszeit, Ser. B t. 7).

tes interpénétrations ethniques que des analyses archéologiques pertinentes doivent permettre d'identifier.

Excellente base de discussion pour aborder les problèmes de peuplement en Gaule à l'époque mérovingienne, l'article de H. Ament implique, selon nous, un certain nombre de réserves générales et particulières.

Il nous semble tout d'abord quelque peu imprudent, pour des raisons de méthode, de traiter de ces questions sur la base de quelques sites, dont plusieurs n'ont pas bénéficié de fouilles scientifiques, et sur celle de cartes de répartition d'objets, souvent anciennes, qui reflètent davantage un état fragmentaire de nos connaissances qu'une réalité culturelle. Ajoutons que la documentation archéologique française, en plein renouvellement, nous apparaît ici bien incomplète (en ne tenant compte que des publications auxquelles H. Ament aurait pu avoir recours lors de la rédaction de son étude) pour traiter d'une question aussi complexe et aussi vaste.

En ce qui concerne les points particuliers, développés par H. Ament et étayant sa démonstration, nous pouvons faire plusieurs remarques. Aussi loin que des examens anthropologiques systématiques des restes osseux n'aient pas été faits, qui comparent les inhumés d'une nécropole mérovingienne, d'une part avec ceux des nécropoles romaines tardives régionales, d'autre part avec ceux des nécropoles voisines contemporaines, les interprétations ethniques des trouvailles archéologiques funéraires ne demeureront que des conjectures : il aurait ainsi été fondamental de savoir si les inhumés d'Isle-Aumont ne présentaient pas de différenciation avec ceux des nécropoles romaines tardives avoisinantes, et s'ils se distinguaient de ceux de la nécropole contemporaine voisine de Gyé-sur-Seine, ceci dans la perspective de la démonstration d'H. Ament. Les exemples utilisés par ce dernier, comme illustration archéologique de la continuité du peuplement «romain» à l'époque mérovingienne, nous paraissent trop hétérogènes pour être tous convaincants. Le cas des nécropoles suburbaines, telles celles de St. Peter in Holz/*Teurnia* ou Kaiseraugst (on pourrait ajouter, parmi d'autres, le cimetière Saint-Marcel de Paris),²¹ est sans doute le plus déterminant, les agglomérations mérovingiennes étant les héritières directes des villes romaines et leurs nécropoles suburbaines devant attester une indiscutable continuité du peuplement. Cependant, sans étude des restes osseux, la part d'un éventuel apport de population demeure invérifiable, tandis que la prudence s'impose pour le bilan global des usages funéraires, ces nécropoles suburbaines ayant été le plus souvent bouleversées par la poursuite des inhumations au-delà de l'époque mérovingienne. Pour prendre l'exemple du cimetière Saint-Marcel de Paris, le fait le plus saillant pour l'époque mérovingienne est la prédominance des inhumations en sarcophages, la rareté des dépôts funéraires (dont quelques armes) pouvant être une réalité culturelle, la conséquence de très nombreuses réinhumations, aussi bien que dues aux hasards des lieux de fouille qui ont davantage touché les secteurs les plus récents de ce vaste cimetière. L'attribution au peuplement indigène romanisé des nécropoles mérovingiennes de Sézegnin et Monnet-la-Ville, toujours sans preuves anthropologiques, est également sujette à caution, même si ces sites présentent un noyau romain tardif. Nous sommes en effet ici en pays «burgonde» et l'on sait que les Burgondes, en ce qui concerne les usages funéraires, ne semblent pas s'être distingués de la population indigène, qui inhumait ses morts sans mobilier, entre leur arrivée en Sapaudia en 443 et la conquête de leur royaume par les Francs en 534 : si les usages funéraires de ces nécropoles attestent effectivement la persistance des traditions romaines, on ne peut rejeter pour autant la présence éventuelle d'éléments de souche burgonde comme le suggère H. Ament, dont l'anthropologie doit permettre l'identification, de même que celle de migrants «gallo-francs» après 534, où les modes funéraires propres aux pays d'entre Seine et Rhin gagnent la Bourgogne.^{21bis}

²¹ Cf. notes de fouilles et plans de Théodore VACQUER à la Bibliothèque historique de la Ville de Paris.

^{21bis} L'exemple de la nécropole de Brèves (Yonne), en cours de fouille par R. PLOUX est ici particulièrement significatif : l'abondance et la diversité du mobilier funéraire précoce (nombreuses armes du VI^e siècle)

On ne saurait également poser le problème des nécropoles mérovingiennes d'entre Loire et Pyrénées et de leur interprétation sur la seule base du site de Monségur, la permanence du peuplement indigène étant ici probable, avec présence très limitée des modes funéraires septentrionales qui se diffusèrent à l'occasion de la conquête de l'Aquitaine par les Francs en 507. L'exemple de la nécropole d'Isle-Aumont est enfin très particulier car il s'agit d'un site religieux, comparable à ceux de Quarré-les-Tombes (Yonne)²² ou Civaux (Vienne)²³ et fort proche, par ses usages funéraires, de nécropoles suburbaines, telle celle de Saint-Marcel à Paris, où des reliques ou une tombe vénérées ont entraîné l'accumulation d'inhumations *ad sanctos*. Il est donc invraisemblable, pour Isle-Aumont, que les inhumations aient été le seul fait des descendants de romanisés, la présence d'inhumés de souche franque, même si elle n'est pas vérifiable, s'imposant également pour de simples raisons historiques. L'interprétation des nécropoles du type d'Isle-Aumont ne peut se faire, selon nous, dans une perspective ethnique si l'on considère leur genèse et leur évolution. Il semble bien, en effet, compte tenu d'un certain décalage chronologique, que ce soient les nécropoles paléochrétiennes suburbaines qui aient servi de modèle à un certain nombre de grandes nécropoles rurales à inhumations prédominantes en sarcophages, établies autour de sanctuaires fondés au cours de l'époque mérovingienne. Dans la plupart des cas, cependant, ce n'est qu'à la fin de l'époque mérovingienne que les inhumations en sarcophage se multiplient dans les nécropoles rurales extérieures aux habitats, au moment précisément où elles vont être abandonnées au profit de nouveaux cimetières, adjacents aux églises paroissiales qui étaient créées dans nombre de bourgades et dont les plus anciennes inhumations sont très souvent en sarcophages (les sarcophages se multipliant de la même façon quand ces églises furent implantées sur les nécropoles extérieures aux habitats). Les nécropoles à sarcophages prédominants et mobilier funéraire peu abondant, si elles se rattachent indirectement à la tradition antique par le biais des coutumes funéraires paléochrétiennes, serviraient donc à mesurer les progrès de la christianisation, des cimetières suburbains hérités de l'Antiquité aux premiers cimetières paroissiaux, en passant par un certain nombre de sanctuaires ruraux précoces dont la valeur de modèle fut certainement grande pour la diffusion du christianisme dans les campagnes.

Le recours à un certain nombre de cartes de répartition par types d'objets pour mesurer le peuplement franc, second point de la démonstration d'H. Ament, nous semble également devoir appeler quelques réserves. Nous n'insisterons pas à nouveau sur la valeur inégale de ces cartes, souvent déjà anciennes et qui ne procèdent pas de dépouillements systématiques des sources, notamment pour la France, considérant que d'un simple point de vue statistique elles doivent cependant être représentatives d'une certaine réalité archéologique. Si une opposition entre les régions d'entre Rhin et Marne et celles d'entre Marne et Seine ne paraît pas s'imposer aujourd'hui, compte tenu de l'état actuel des connaissances, en grande partie complétées et renouvelées par les fouilles récentes, il est évident que divers types d'armes et de fibules du VI^e siècle sont surtout répartis entre le Rhin moyen et la Seine et coïncident donc avec la première étape de l'expansion franque sous Clovis. Peut-on pour autant y voir l'expression archéologique du peuplement franc, comme le suggère H. Ament? Nous ne le pensons pas pour plusieurs raisons. La récente étude anthropologique des restes osseux mis au jour dans les sépultures

sont des caractères étrangers à la région bourguignonne, mais offrent des parallèles exacts en Gaule du nord. Il est donc fort probable nous ayons ici affaire à un groupe de «gallo/belgo-francs», établi à la frontière franco-burgonde peu avant ou peu après la conquête par les Francs du royaume burgonde (534).

²² Gilbert-Robert DELAHAYE, *L'énigme des sarcophages de Quarré-les-Tombes (Yonne)*, Auxerre 1978 (Publications de la Société des Fouilles archéologiques et des Monuments historiques de l'Yonne).

²³ Jean-Claude PAPINOT, *Les vestiges archéologiques de Civaux (Vienne)*. Société les Amis de Civaux, 1975. On pourrait encore ajouter les sites de Montmartre, à Paris, ou de la Butte de Saint-Walfroy, près de Carignan (Ardennes).

romaines tardives et mérovingiennes de Frénoville (Calvados)²⁴ est tout d'abord exemplaire, car elle a permis de démontrer que les porteurs d'objets «francs» n'étaient pas ethniquement différenciables de la population indigène antérieure. Il est donc évident, ici, que le peuplement est demeuré stable par delà l'époque des Grandes invasions et que les objets déposés à l'époque mérovingienne dans les tombes n'ont pas de valeur ethnique, mais reflètent seulement un phénomène de mode sur lequel nous allons revenir. Partout ailleurs, le doute est donc permis en l'absence d'examen anthropologiques qui permettent une comparaison locale et régionale du peuplement au Bas-Empire et à l'époque mérovingienne. Loin de nous, cependant, l'idée d'é luder l'aspect ethnique du «phénomène franc», réalité historique que les sources écrites, narratives ou juridiques, attestent, notre seul souci étant de savoir s'il est archéologiquement mesurable. Il est une évidence qui, selon nous, est trop souvent oubliée et qui devrait pourtant être toujours présente quand on aborde la «question franque». On sait en effet que l'installation progressive des Francs entre le Rhin inférieur et la Somme, au lendemain de la grande invasion de 406-407, et leur stabilisation jusqu'en 486 les ont amené à vivre trois quarts de siècle dans des régions fortement romanisées et qui, pour certaines d'entre elles, étaient les héritières de la brillante culture matérielle du Bas-Empire. Il est donc très probable, sinon certain, que les Francs, dont l'apport culturel originel reste à préciser,^{24bis} ont été non seulement gagnés par les modes du milieu où ils se trouvaient, mais ont dû contracter des alliances avec les indigènes belgo-romains ou gallo-romains. C'est d'ailleurs en ce sens que l'on doit interpréter la carrière de Childéric I^{er}, père de Clovis, et le portrait social que nous offre sa sépulture : de souche barbare, c'est un allié des Romains aux côtés desquels il combat avec son «peuple» les Wisigoths sur la Loire; nécessairement imprégné par la culture romaine tardive, il emporte dans sa tombe la précieuse fibule des hauts dignitaires romains du Bas-Empire. C'est d'ailleurs incontestablement à la présence des Francs, comme on l'a démontré,²⁵ que l'usage des dépôts funéraires dans les tombes s'est maintenu et même amplifié au V^e siècle en Gaule du nord, alors que partout ailleurs il disparaissait presque totalement : ce sont des raisons essentiellement sociales qui ont certainement conduit les Francs du V^e siècle, comme des groupes germaniques l'avaient déjà fait dans la seconde moitié du IV^e siècle, à adopter certaines coutumes funéraires indigènes, à les amplifier et même à les exagérer, la tombe étant le reflet du statut privilégié des Francs, de leur pouvoir militaire et politique et de leur opulence. Reste encore à démontrer, comme d'ailleurs pour les tombes «germaniques» de la seconde moitié du IV^e siècle en Gaule du nord, si certaines de ces modes funéraires (dépôt d'armes, de fibules féminines en particulier) ont été spécifiques des «étrangers» ou si elles ont également pu concerner une partie de la population indigène, par imitation. Ces quelques remarques, en tout cas, nous incitent à rejeter le qualificatif habituel de «germanique» ou même «franc» à propos de coutumes funéraires que les Francs n'ont connu qu'une fois installés dans l'Empire et à la suite de leur contact prolongé avec le monde romain tardif de Gaule du nord : il serait préférable, selon nous, de parler de coutumes «belgo-franques» ou «gallo-franques». Il en est de même pour nombre de productions artisanales qui ont été faites dans l'Empire et qui témoignent par leur forme comme par leur décor d'une évolution continue à partir des modèles romains tardifs : le qualificatif «germanique» est à nouveau ici impropre, même si l'implantation des Francs en Gaule du nord a stimulé cette évolution. Par delà l'aspect militaire et politique de la conquête de Clovis (à partir de 486) qui, à partir de la Gaule du nord, s'est effectuée aussi bien vers le sud (Bassin parisien) que vers l'est

²⁴ Luc BUCHET, La nécropole gallo-romaine et mérovingienne de Frénoville (Calvados). Etude anthropologique, dans: *Archéologie médiévale* 8 (1978) p. 5-53, 21 fig., Christian PILET, La nécropole de Frénoville, Oxford 1980, 3 vol. (B. A. R., I. S. 83).

^{24bis} Bailey K. YOUNG, Le problème franc et l'apport des pratiques funéraires (III^e-V^e siècles), dans: *Bulletin de liaison de l'Association française d'archéologie mérovingienne* 3 (1980) p. 4-18.

²⁵ BÖHME, op. cit. n. 14.

(Germanie supérieure), c'est certainement dans le même esprit qu'il faut aborder la question de la « colonisation franque » du VI^e siècle.

L'examen des cimetières mérovingiens mis au jour dans les régions conquises par les Francs à partir de 486 permet de constater que seul un nombre limité d'entre eux, le plus souvent situés à la périphérie immédiate de la zone de départ des Francs, recèlent des inhumations précoces dont les usages funéraires offrent d'indéniables parallèles avec ceux constatés dans l'Entre-Somme-et-Rhin inférieur: tel est le cas de riches tombes de « chefs », dotées d'un armement abondant et voisinant fréquemment avec des sépultures féminines offrant la même qualité. Ces tombes, comme on a pu le constater, sont en général peu nombreuses et se greffent fréquemment en marge du nécropoles préexistantes: ainsi à Krefeld-Gellep, Lavoye, Dieue-sur-Meuse ou Mézières.²⁶ S'il est raisonnable de voir dans ces tombes celles de migrants « belgo/gallo-francs », l'impression ne saurait être celle d'une colonisation massive et nous avons proposé d'y voir les témoins archéologiques des premiers temps de l'organisation de la conquête de Clovis, ces « chefs », accompagnés de quelques guerriers, ayant été implantés en divers endroits stratégiques pour représenter le nouveau pouvoir royal. Il semble qu'à plusieurs reprises ces inhumations marginales des « vainqueurs » aient provoqué un déplacement du centre de gravité des nécropoles préexistantes, par formation d'un nouveau champ de sépultures qui ne témoigne pas de l'arrivée de nouveaux migrants, mais de l'adoption plus ou moins importante par la population indigène des nouvelles modes. L'affaiblissement en général assez rapide des dépôts funéraires riches et abondants, que l'on peut apprécier topographiquement dans plusieurs nécropoles, semble d'ailleurs démontrer que les particularismes des éléments de souche « belgo/gallo-franque » ne résistèrent pas à deux ou trois générations de cohabitation avec la population d'accueil indigène, la plupart des tombes ne renfermant désormais le plus souvent que des accessoires vestimentaires ou de la vaisselle.²⁷ Il semble donc, quand on dispose de tels exemples, que les migrants venus de Gaule du nord aient été en général minoritaires, ce qui n'est pas contradictoire avec leur rôle politique et social dans les communautés d'accueil. C'est ainsi très probablement à ces petits groupes dispersés entre la Somme et la Seine que l'on doit cette diffusion si soudaine, à l'époque de Clovis, des nouvelles modes funéraires « mérovingiennes », d'autant moins représentées que l'on s'éloigne de la zone de départ des Francs.

Ces diverses considérations nous conduisent donc à nuancer les propositions d'H. Ament et à poser dans bien des cas en termes de modes ce qu'il suggère d'interpréter en termes ethniques, le cas de la nécropole de Frénouville,²⁸ qu'il faut espérer ne pas voir demeurer isolé, étant exemplaire en la matière. En l'absence d'usages funéraires convergents qui peuvent avoir une résonance ethnique, s'ils correspondent étroitement à ceux observés en Gaule du nord au V^e siècle, il n'est guère possible de pouvoir attribuer systématiquement à ce que nous appelons les « Belgo/Gallo-Francs » les sépultures à armes ou à fibules « germaniques » des régions d'entre Somme et Seine ou Loire. De toute manière, seule l'anthropologie, systématiquement appliquée aux cimetières de l'époque mérovingienne où les restes osseux sont conservés, permettra de trancher cette question, aussi bien au niveau des individus, qu'à celui des groupes.

Le troisième point de la démonstration d'H. Ament, nous l'avons vu, était la raréfaction puis la disparition progressives des usages funéraires « francs », du sud-ouest vers le nord-est,

²⁶ Pour Lavoye et Dieue-sur-Meuse, cf. notes 16 et 4. Pour les autres sites, cf. Renate PIRLING, *Das römisch-fränkische Gräberfeld von Krefeld-Gellep*, Berlin 1966, 2 vol. (fouilles jusqu'en 1959), 1974, 2 vol. (fouilles 1960-1963), et 1979, 2 vol. (fouilles 1964-1965) (*Germanische Denkmäler der Völkerwanderungszeit*, Ser. B., t. 2, 8 et 10), et Patrick PÉRIN, *Trois tombes de « chefs » du début de la période mérovingienne: les tombes N° 66, 68 et 74 de Mézières (Ardennes)*, dans: *Bulletin de la Société archéologique champenoise* 4 (1972) p. 3-70, 33 fig.

²⁷ Ce qui est notamment évident à Mézières, Dieue-sur-Meuse et Lavoye.

²⁸ Cf. n. 24.

interprétée comme l'adoption finale par les Francs au cours du VII^e siècle des coutumes funéraires «romaines» que les indigènes romanisés, demeurés imperméables aux coutumes «germaniques», n'avaient cessé de pratiquer durant l'époque mérovingienne. Ici encore des réserves doivent être faites, déjà contenues dans nos remarques précédentes. Nous avons vu, en effet, par l'exemple de la nécropole de Frénouville, que certaines communautés indigènes romanisées avaient très bien pu adopter dès l'époque de Clovis ces coutumes funéraires «franques» et qu'il était très difficile, pour la plupart des nécropoles, de vouloir faire une attribution globale ou un partage topographique à caractère ethnique, les éléments «belgo/gallo-francs», minoritaires, ayant dû le plus souvent être absorbés culturellement par la population indigène d'accueil tout en favorisant la réapparition plus ou moins intense des dépôts de mobilier funéraire. Nous ne pouvons donc que contester cette thèse selon laquelle la population «romaine» n'aurait jamais été touchée par les modes funéraires «franques» : les membres des deux communautés, tout en gardant pour un temps leur personnalité juridique propre, ont vécu trop mêlés, comme en témoignent les sources écrites, pour ne pas s'être influencés mutuellement au niveau des modes, funéraires ou non. Il est donc préférable de poser en des termes autres qu'ethniques l'abandon progressif de l'inhumation habillée et des dépôts de mobilier funéraire, d'autant plus tardif qu'on se dirige vers le Rhin. L'évolution normale des nécropoles mérovingiennes rurales étant marquée, dans leur phase ultime de développement, par la disparition des dépôts de mobilier funéraire (et la multiplication fréquente des inhumations en sarcophage), rapidement suivie par leur abandon et leur transfert, les nouveaux lieux d'inhumation étant établis, cette fois, au cœur même des habitats, où ils seront désormais liés aux églises, il nous semble logique de mettre au compte de la christianisation en voie d'accomplissement ces changements décisifs des usages funéraires. Même si l'Église n'a pas imposé ces nouvelles coutumes, ne serait-ce que parce qu'elle n'avait pas condamné les anciennes – à fondement familial et social, et non religieux –, c'est indirectement à son action qu'il convient de rapporter l'évolution observée. Les nécropoles paléochrétiennes suburbaines ont incontestablement servi de modèle aux champs de sépultures du type d'Isle-Aumont, Quarré-les-Tombes, Civaux etc., qui se sont formés au moins dès le VI^e siècle à la suite de la fondation de sanctuaires ruraux privilégiés, témoins d'un fait de christianisation particulier et donc exemplaire (sépulture d'un saint personnage, reliques célèbres). Il est bien évident que de telles nécropoles n'ont pu avoir une fonction strictement locale, mais ont dû drainer les inhumations dans toute la zone d'influence des nouvelles églises auxquelles elles étaient associées. On peut même penser que c'est grâce à ces cimetières «chrétiens», et non «romains» au sens ethnique du terme, que les modes funéraires «chrétiens» furent peu à peu redistribués dans les campagnes, apparaissant d'autant plus tardivement que les progrès de la christianisation furent lents : tandis que dans certaines régions, comme la Basse-Normandie,²⁹ la phase ultime des nécropoles rurales de plein champ voit l'apparition des modes funéraires «chrétiens», celles-ci annonçant le prochain transfert de ces lieux de sépulture vers les églises paroissiales nouvellement fondées dans les villages correspondants (les mêmes usages funéraires «chrétiens» caractérisant la phase la plus ancienne de ces cimetières paroissiaux), dans d'autres régions, comme le nord de la Champagne, les inhumations en sarcophages ne seront pratiquées ni dans les nécropoles de plein champ, ni lors de leur transfert autour des églises paroissiales rurales (même quand le milieu naturel y est favorable), preuve sans doute d'un accomplissement beaucoup plus tardif de la christianisation, à une époque où la mode «chrétienne» des sarcophages avait vécu? On ne saurait également sous-estimer, en ce qui concerne la diffusion progressive en milieu rural des modes funéraires «chrétiens/urbains», les modèles qu'ont dû également constituer les nécropoles des chefs-lieux de *pagus*, ces bourgades à caractère administratif paraissant avoir été dotées d'églises

²⁹ Joseph DECAENS, Un nouveau cimetière du Haut Moyen Age en Normandie, Hérouvillette (Calvados), dans: *Archéologie médiévale* 1 (1971) p. 1-126, 30 fig., p. 95.

succursales des cathédrales dès le début de l'époque mérovingienne.³⁰ Il ressort donc de tout ceci, selon nous, que cette progression plus tardive des modes funéraires «romaines» (pour reprendre l'expression de H. Ament) vers le Rhin et au-delà ne saurait refléter un quelconque phénomène ethnique, mais illustre au contraire de façon éloquente l'expansion du christianisme au nord et à l'est de la Gaule et son accomplissement sensiblement décalé par rapport à la Gaule même: la démonstration finale de H. Ament est donc pour nous cohérente si l'on remplace le terme de «modes funéraires romaines» par celui de «modes funéraires chrétiennes», ces dernières étant sans résonance ethnique.

Le dernier article que nous voulons analyser est celui d'Edward JAMES, intitulé «Cimetières et problème du peuplement franc en Gaule».³¹ Due à un observateur extérieur – et à coup sûr «neutre» –, cette étude est intéressante à bien des titres, et notamment en raison d'un certain nombre de mises au point objectives sur la question des Grandes invasions du V^e siècle et de leurs conséquences ethniques, l'auteur constatant d'emblée que les chercheurs se sont davantage intéressés jusqu'ici à l'identification archéologique des nouveaux immigrants germaniques, plus aisée, qu'à celle de la population indigène romanisée.

C'est à juste titre que E. James souligne tout d'abord les difficultés d'exploitation d'un certain nombre de sources (en dehors des textes). Il est ainsi délicat de prétendre trouver dans la toponymie la solution parfaite à ces questions de peuplement romain et germanique. En effet, comme on l'a démontré, tout toponyme germanique n'implique pas nécessairement une implantation germanique effective et, inversement, les toponymes gallo-romains peuvent correspondre à des établissements tenus par des éléments d'origine germanique, les phénomènes de mode ayant souvent été plus déterminants que les faits de renouvellement du peuplement. En ce qui concerne les sources archéologiques, le déséquilibre est très important entre les cimetières et les habitats, ces derniers demeurant très mal connus, notamment parce que leurs traces ne sont pas facilement décelables (constructions en bois) et qu'ils se trouvent fréquemment à l'emplacement des villages actuels dont ils sont à l'origine (d'où l'intérêt de la fouille des villages désertés du Haut Moyen Age). On notera au sujet des habitats de l'époque mérovingienne deux remarques pertinentes d'E. James, qui rejoignent nos propres observations. C'est ainsi que les fonds de «cabanes» excavés de Brébières (Pas-de-Calais),³² constructions modestes, ne sauraient donner l'image exacte d'un village mérovingien: il est très probable, compte tenu d'autres fouilles, que ces «cabanes» étaient les annexes utilitaires (remises, ateliers, volaille etc. . .) d'habitations beaucoup plus vastes, construites au niveau du sol sur une architecture de poteaux que les conditions particulières du site de Brébières n'ont pas permis de déceler. Une autre remarque concerne la présence relativement fréquente de tombes mérovingiennes dans ce que l'on considère habituellement être les ruines de *villae* gallo-romaines, preuve d'une discontinuité dans l'occupation des terroirs: ces tombes attestent en fait la proximité d'un habitat et donc une indiscutable continuité d'utilisation des anciens domaines gallo-romains, même si les habitats se sont sensiblement déplacés, E. James suggérant également que la situation particulière des tombes mérovingiennes ait pu être engendrée non par l'état de ruine des lieux mais par l'existence d'un oratoire aménagé dans telle ou telle partie de la *villa*. La toponymie et l'archéologie des habitats ne permettant pas une approche ethnique satisfaisante, restent donc les cimetières dont la connaissance n'a cessé de progresser, la détection de ces vestiges étant fort

³⁰ Patrick PÉRIN, A propos des trouvailles effectuées en 1903 à l'emplacement de l'ancienne église de Montcy-Saint-Pierre (Ardennes). Une riche tombe féminine du VII^e siècle, dans: *Revue historique ardennaise* 12 (1977) p. 17-32, 5 fig.

³¹ Edward JAMES, *Cemeteries and the problem of frankish settlement in Gaul*, dans: *Namens, Words and Graves. Early Medieval Settlement*, Leeds 1979, p.55-89, 9 fig. (School of History, University of Leeds).

³² Pierre DEMOLON, *Le village mérovingien de Brébières (VI^e-VII^e siècles)*, Arras 1972 (Mémoires de la Commission départementale des Monuments historiques du Pas-de-Calais, t. 11).

aisée. Une certaine disparité existe cependant entre les moitiés nord et sud de la Gaule: en effet, tandis que les cimetières mérovingiens du nord et de l'est de la Gaule, établis en plein champ et renfermant un mobilier funéraire abondant, sont facilement décelables, ceux du sud et de l'ouest de la Gaule, coïncidant fréquemment avec des nécropoles antiques et précocement associés à des églises, sont moins bien individualisés, d'autant que les dépôts de mobilier funéraire y sont rares.

Ces réserves étant faites, E. James constate qu'en l'absence d'éléments anthropologiques décisifs, seule la conjonction d'usages funéraires et d'objets étrangers à une région peut avoir une signification ethnique effective, surtout si les textes vont dans ce sens: c'est ainsi que les inhumations les plus anciennes de plusieurs cimetières mérovingiens de Saintonge (notamment les sites célèbres de Biron et Herpes)³³ offrent d'indéniables caractères septentrionaux (organisation et type de tombes, armes et bijoux du début de la période mérovingienne) et doivent sans doute être imputés à des Francs dont on sait par les textes qu'un certain nombre d'entre eux s'établirent en Saintonge et Bordelais après Vouillé (507). La relative uniformisation des coutumes funéraires et la très large diffusion de certains types d'objets, tels les grands scramasaxes ne permettent cependant plus d'établir une distinction ethnique au VII^e siècle. En ce qui concerne les Saxons, dont la présence au V^e siècle dans le nord-ouest de la Gaule est attestée par les textes, des objets ou des toponymes saxons ne sont pas des preuves suffisantes pour identifier un peuplement saxon, lequel ne pourrait être mis en évidence de façon décisive que par la rencontre d'usages funéraires, d'associations d'objets et de caractères anthropologiques trouvant leur parallèle dans le Kent, par exemple.³⁴ E. James aurait pu ajouter pour la Gaule, avant d'aborder la question du peuplement franc et romain en Gaule du nord, celle du peuplement burgonde. Divers travaux récents ont ainsi bien montré que les éléments burgondes ne paraissent pas s'être distingués au temps de leur royaume (443-534) de la population indigène dont ils utilisèrent les lieux de sépultures³⁵ (il en fut de même pour les Wisigoths en Gaule). Néanmoins, des individus de souche burgonde ont pu être reconnus grâce à des caractères particuliers acquis lors de leurs contacts avec les Huns, à l'époque de leur séjour dans la région de Worms: il s'agit du prolongement radicaire de l'émail dentaire, beaucoup plus fréquent dans une population métissée avec des Asiatiques), et de la déformation crânienne (coutume ethnographique pratiquée par les Huns).

Abordant la question du peuplement «franc» et «romain» en Gaule du nord, première étape de la conquête de Clovis après 486, E. James est tout d'abord amené à amender les conclusions de K. Böhner et de F. Stein. Pour K. Böhner, étudiant la région de Trèves,³⁶ les indigènes romanisés n'auraient adopté qu'après vers 600 les coutumes franques, leurs tombes n'étant donc plus identifiables par la suite: rejoignant la critique de H. Ament, E. James conclut avec vraisemblance que ces tombes vides de mobilier et datées des V^e-VI^e siècles sont en fait des inhumations tardives de l'époque mérovingienne, sans interprétation ethnique possible, comme par exemple dans la nécropole de Ehrang. Nous n'insisterons pas sur la critique des thèses de F. Stein sur la Lorraine, qui coïncident avec celle que nous avons donnée ci-dessus. L'archéologie ne paraissant pas permettre une distinction effective en Gaule du nord entre les inhumés de souche indigène et les migrants germaniques, E. James en vient alors à l'interprétation globale

³³ Philippe DELAMAIN, *Le cimetière d'Herpes*, Angoulême 1892; Edward JAMES, *The merovingian archaeology of south-west Gaul*, Oxford (B.A.R.) 2 vol. 1977, p. 166 et ss.

³⁴ Claude LORREN, *Fibules et plaques-boucles en Normandie. Contribution à l'étude du peuplement, des échanges et des influences de la fin du V^e au début du VIII^e siècle* (Thèse de doctorat de 3^e cycle, Caen 1976, en cours de publication), p. 743 et ss., et PILET, *op. cit.* n. 24).

³⁵ Max MARTIN, *Archäologische Aspekte zur burgundischen Geschichte (5.-7. Jh.)*, dans: IX^e Congrès de l'U.I.S.P.P., Colloque XXX, Nice 1976, p. 201-207, 3 fig.

³⁶ Kurt BÖHNER, *Die fränkischen Altertümer des Trierer Landes*, 2 vol. Berlin 1958 (*Germanische Denkmäler der Völkerwanderungszeit*, Ser. B., t. 1).

des «cimetières par rangées», très clairement posée. Comme l'avait bien mis en évidence J. Werner dès 1950,³⁷ ce type de nécropole est né en Gaule du nord, donc dans l'Empire, et ses antécédents ne peuvent être trouvés dans le pays d'origine des Francs, à l'est du Rhin où l'incinération est en général la règle.^{37bis} le qualificatif de «germanique» pour ces cimetières est donc abusif puisqu'ils ont été communs aux indigènes romanisés et aux nouveaux venus, leur caractère original venant de la conservation et de l'exagération par les Francs, pour des raisons sociales, des usages provinciaux romains tardifs, et en particulier des dépôts de mobilier funéraire (céramiques complétées par des armes, des parures et des accessoires vestimentaires). C'est incontestablement au cours des trois premiers quarts du V^e siècle, c'est à dire lors de la première poussée franque dans l'Empire au lendemain de la grande invasion de 406/407, que cette culture funéraire mixte s'est mise en place. Elle avait à coup sûr été préparée par l'établissement dans l'Empire au cours de la seconde moitié du IV^e siècle de petits groupes dispersés de Fédérés (identifiables par des inhumations accompagnées d'armes ou de bijoux, ces derniers de type germanique effectif) qui, au sud de la Somme et du Massif ardennais ne sont plus identifiables au V^e siècle, sans doute à la suite de leur assimilation à la population indigène qui ne pratiquait plus les dépôts de mobilier funéraire.³⁸ La diffusion de ces modes funéraires au sud de la Somme et du Massif ardennais s'étant faite à partir des alentours de 500, E. James y voit l'une des conséquences de la conquête franque à partir de Clovis, moins au point de vue du peuplement que sur le plan de l'adoption par la population indigène des modes des vainqueurs. De nombreux «cimetières par rangées» prenant naissance avec de riches tombes masculines («chefs») du début de l'époque mérovingienne, E. James en tire la conclusion que l'aristocratie franque a dû jouer un rôle prépondérant au lendemain de la conquête, lors de son organisation, notamment en ce qui concerne la formation des «cimetières par rangées» ou la fondation d'églises cimetiérales, suivant l'exemple de Clovis à Paris. La rareté des nécropoles de type septentrional au sud de la Loire s'expliquerait ainsi par celle de l'aristocratie franque dans ces régions, les coutumes funéraires indigènes demeurant très vivaces. On notera également cette intéressante suggestion d'E. James que la relative rareté des riches tombes aristocratiques dans les «cimetières par rangées» à partir de la seconde moitié du VI^e siècle peut s'expliquer par l'établissement de ces inhumations dans des églises cimetiérales privées, dont bon nombre deviendront paroissiales par la suite, ainsi que le centre de gravité des futures nécropoles médiévales.³⁹

Le problème fondamental de la continuité ou de la discontinuité de l'espace rural entre la fin de l'époque romaine et le début du Haut Moyen Age a enfin été discuté par E. James sur la base de notre étude, déjà ancienne, des *pagi* du nord du diocèse de Reims.⁴⁰ Notre principale remarque avait été cette constatation qu'un cimetière mérovingien sur trois se trouvait sur un finage communal ayant livré des vestiges d'occupation gallo-romaine, la coïncidence entre les tombes romaines tardives et mérovingiennes s'avérant exceptionnelle dans ce cas, tandis qu'il était démontré que la plupart des cimetières mérovingiens étaient des fondations nouvelles (le plus souvent postérieures au début de l'époque mérovingienne). Nous avons conclu que les terroirs intercalaires du nord de la Champagne (en dehors des vallées de la Meuse et de l'Aisne et

³⁷ Joachim WERNER, Zur Entstehung der Reihengräberzivilisation, dans: *Archaeologia Geographica* (1950) p. 23-32, 7 fig.

^{37bis} Cf. YOUNG, op. cit. n. 24bis.

³⁸ Cf. BÖHME, op. cit. n. 14.

³⁹ Ainsi au «Vieux-Cimetière» d'Arlon. Cf. Héli ROOSENS et Jeannine ALENUS-LECERF, Sépultures mérovingiennes au «Vieux-Cimetière» d'Arlon, dans: *Annales de l'Institut archéologique du Luxembourg* 94 (1963) p. 1-189, 88 fig., et Joseph MERTENS, Tombes mérovingiennes et églises chrétiennes, dans: *Archaeologia Belgica* 187 (1976) p. 6 et ss.

⁴⁰ Patrick PÉRIN, Contribution à l'étude du peuplement rural des régions d'entre Meuse et Aisne, dans: *Rheinische Vierteljahrsblätter* 35 (1971) p. 9-25, 2 fig.

de la périphérie des anciennes bourgades gallo-romaines), ravagés par les invasions du III^e siècle (nombreux trésors monétaires de cette époque), étaient demeurés fort vides jusqu' à l'époque de Clovis et avaient été repeuplés à la suite de la conquête franque, ce qui expliquait l'existence de cimetières nouveaux. Cette thèse, sans doute excessive et sur laquelle nous sommes en partie revenus depuis,⁴¹ a été critiquée à bon droit par E. James: celui-ci, non convaincu par un hiatus dans l'occupation des terroirs, suggère que l'état fragmentaire des sources archéologiques régionales ne nous a pas permis de reconnaître les tombes du V^e siècle, sans mobilier et témoins de la continuité d'occupation du sol. La discontinuité topographique entre les nécropoles romaines tardives et mérovingiennes paraissant confirmée par les recherches récentes (en ce qui concerne les terroirs intercalaires), nous pensons qu'elle reflète une indéniable discontinuité des habitats, mais pas nécessairement de l'occupation du sol. Trois éventualités parallèles nous semblent actuellement possibles: déplacement des habitats entre l'époque romaine et le Haut Moyen Age (abandon des grands domaines pour des habitats mieux adaptés aux nouveaux modes agraires), extension de l'occupation du sol à l'époque mérovingienne, enfin réoccupation de terroirs désertés depuis le III^e siècle par les colons belgo/gallo-francs (le nord de la Champagne étant à proximité immédiate du creuset franc du V^e siècle)?

A l'issue de l'examen critique de ces quelques publications étrangères récentes concernant le peuplement de la Gaule au lendemain des invasions du V^e siècle, quelques remarques s'imposent, pour conclure. Il nous a tout d'abord semblé que l'étude d'E. James était incontestablement la plus pertinente en raison de sa prudence, dictée par la nature même des sources archéologiques actuellement disponibles, et qu'elle s'imposait par ses conclusions nuancées et bien insérées dans le contexte historique que les sources écrites nous font connaître. A l'inverse, les interprétations de F. Stein et H. Ament, intéressantes comme hypothèses de travail, nous ont souvent paru peu convaincantes et parfois même en contradiction avec les données historiques à cause de leur schématisme, fruit d'extrapolations trop rapides à partir de sources archéologiques fragmentaires. L'hétérogénéité actuelle de ces sources, du moins pour la Gaule, interdit pour l'instant, selon nous, de conclure définitivement sur la question de son peuplement à l'époque mérovingienne et, sans un nombre plus considérable de nécropoles bien réparties géographiquement et entièrement fouillées, avec des annexes anthropologiques sérieuses, il est bien difficile de prétendre à la portée générale de conclusions dont la réelle représentativité demeure incertaine. Nos propres interprétations, qui rejoignent celles d'E. James, ne peuvent donc être considérées que comme des hypothèses de travail, susceptibles d'être remaniées au fur et à mesure de l'avancement des recherches archéologiques.

Ces réserves étant faites, nous pensons que l'interprétation des «cimetières par rangées» de l'époque mérovingienne doit davantage être faite dans l'optique de phénomènes de mode, véhiculés en Gaule par l'établissement au lendemain de la conquête de Clovis d'aristocrates «belgo/gallo-francs», que dans celle d'une colonisation «germanique» authentique et massive, la proposition déjà formulée de façon convaincante par L. Musset⁴²: on peut même discuter, comme nous l'avons vu, la valeur ethnique réelle des cimetières pré-mérovingiens de Gaule du nord au V^e siècle. Nous refusons donc, pour ces raisons, le qualificatif «germanique» pour des

⁴¹ Communication donnée à Mayence en 1974 (Rundgespräch: Der Stand archäologisch-historischer Forschung zum Kontinuitätsproblem in der *Germania* und in der *Belgica* vom 4.-8. Jh. n. Chr.). Nous donnerons, sous le titre: «Peuplement et occupation du sol dans le diocèse de Reims à l'époque mérovingienne», une nouvelle mise au point (à paraître dans les Actes du XVI^e colloque franco-allemand de Xanten, Beihefte der Francia).

⁴² Lucien MUSSET, *Les invasions, les vagues germaniques*, Paris (P. U. F.) 1965. Voir en particulier les excellentes pages 117 et ss. et 219 et ss., sur la «question franque» et l'interprétation des sources archéologiques funéraires.

modes funéraires, des types d'objets ou des motifs décoratifs qui sont nés dans l'Empire sans être le propre d'une ethnie, mais au contraire apparaissent comme le produit d'une culture mixte »romano-franque«. Il est d'autre part évident, pour nous, que les modes funéraires »franques« ont certainement été pratiquées dès le début de l'époque mérovingienne par une bonne partie de la population de souche gallo-romaine, celle-ci ayant pu imposer dans bien des cas ses propres modèles funéraires à des éléments »belgo/gallo-francs« minoritaires ou éloignés du nord de la Gaule. Il nous a également paru important de souligner le rôle indirect de l'Eglise dans l'évolution des pratiques funéraires, les modes urbaines, nées à la fin de l'époque romaine, ayant peu à peu gagné le monde rural et la périphérie de la Gaule.

Le »phénomène franc« semble donc avoir été en définitive, plus politique et social qu'ethnique si l'on examine attentivement les sources historiques et archéologiques, les aristocrates »belgo/gallo-francs« ayant insufflé un nouveau et remarquable dynamisme à la Gaule romaine.⁴³

⁴³ Sur le rôle fondamental de l'aristocratie mérovingienne, qu'elle soit d'origine indigène ou »belgo/gallo-franque«, on lira avec profit les études du Prof. Karl-Ferdinand WERNER (Directeur de l'Institut historique allemand de Paris) et notamment: Le rôle de l'aristocratie dans la christianisation du nord-est de la Gaule, dans: *Revue d'histoire de l'église de France* 62 (1976) p.45-73.